

SÉANCE DU 22 octobre 2024
Mairie de La Rochette – 20 h 00
Convocation du 14 octobre 2024

Étaient présents :

Mmes Sandrine HENCHOZ, Christine PÉRONNE, Pascale ROUGIER

MM Laurent GEAUFFROY, Patrick PIVETEAU,

Pouvoir :

M. Vincent RINGEADE a donné pouvoir à Pascale ROUGIER

Absents excusés : Mme Blandine PAILLOT, M. Benoît RULLIER
Secrétaire de séance : Mme Christine PÉRONNE

Nombre de votants : 6

Voix consultative :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 heures 00.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 19 juin 2024 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FAVORABLE : 5	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

2-GESTION DU PERSONNEL (RECRUTEMENT)

Le président rappelle qu'après 3 semaines d'essai et pour x raisons, Mme Souchet Laurence a pris la décision d'interrompre sa période d'essai qui court jusqu'au 30 septembre. Cette décision a bien évidemment des répercussions sur le fonctionnement du service scolaire et sur les finances du syndicat.

Depuis ce départ, une élue assume le bus et l'effectif sur le terrain est de trois agents durant le temps périscolaire.

Après plusieurs échanges téléphoniques, France Travail nous informe qu'il n'est malheureusement plus possible de mettre en place les contrats CAE-PEC, l'enveloppe budgétaire étant épuisée.

Dès lors, le SIVOS perd un contrat aidé dans un contexte financier difficile pour les Collectivités.

Une aide de l'État dans la limite de 50% du taux horaire brut du SMIC.

Pour les employeurs publics, une exonération spécifique de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs dues au titre de l'effort de construction.

Il est difficile d'admettre que l'organisation du moment et le budget du syndicat soient impactés en raison d'une mésentente des acteurs sur le terrain.

Le BP du SIVOS avait été élaboré en prévision d'un CAE à la rentrée 2024-2025.

Par ailleurs, il est à noter que l'effectif est passé de 52 élèves pour la période 2023-2024 à 43 élèves en 2024-2025.

Suite à ce constat, la recherche d'un agent à plein tarif pour assister l'enseignante est écartée et deux options sont étudiées :

- Option n°1

Accompagnement bus	08h30-09h00	0,5
Aide à la cantine	12h00-13h30	1,5
Accompagnement bus	16h30-17h00	0,5
Entretien de la classe GS-CP	17h00-17h30	0,5
Total heures jour		3
Total heures/semaines		12
Total heures/semaines/annualisées		9

- Solution à minima qui répond aux besoins du SIVOS. Horaires décousus.
- Il est nécessaire de faire appel à candidature, via le CDG, pour le recrutement.

- Option n°2

Accompagnement bus	08h30-09h00	Stella	0,5
Aide à la cantine	12h00-13h30	Marie, Stella, Élodie	1,5
Accompagnement bus	16h30-17h00	Corinne (lundi,mardi,jeudi) Stella le vendredi	0,5
Entretien de la classe GS-CP	17h30-18h00	Marie (heures complémentaires)	0,5
Total heures jour			3
Total heures/semaines			12
Total heures/semaines/annualisées			9

- Solution qui évite un recrutement mais qui a ses contraintes organisationnelles.
- Personnel à minima à la pause méridienne ;
- Secrétaire de mairie sollicitée ;
- Demande à l'enseignante (maternelle) pour libérer l'ATSEM à 11h30 (pause méridienne).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour l'option n° 1 et donnent pouvoir au président

- pour rechercher un agent sur la base d'un contrat à durée déterminée de 9 h /annualisé jusqu'au 31 août 2025 ;
- autorisent le président à signer tous les documents pour finaliser ce dossier.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

3- RENTRÉE SCOLAIRE

- Effectifs

Enseignantes à Agris	Classe	Nombre d'élèves	Total
Marie- Ange KARIYA - directrice	TPS-PS-MS-GS 0-9-5-	14	
Mathilde CHABAN	GS-CP 14-15	29	43
Brigade			
Enseignants à La Rochette			
Frédérique BRIE	CE1-CE2 14-12	26	
Renaud SUBERVILLE - directeur	CM1-CM2 8-13	21	47
			90

- Évolution des effectifs

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nbre d'élèves	105	98	95	88	91	95	99	97	90

Année scolaire 2016-2017 : fermeture d'une classe

- Ventilation par résidence

	AGRIS	LA ROCHETTE	TOTAL
Résidant à AGRIS (52,22%)	23	24	47
Résidant à LA ROCHETTE (35,56%)	16	16	32
Hors commune (12,22%)	4	7	11
Aunac/Montbr	1		
Coulgens		1	
La Rochef.	1	1	
Les Pins	1	1	
Rivières		2	
Rouzèdes	1		
Taponnat		1	
Val de Bonnie	0	1	
Total effectif	43	47	90

4- SUIVI DU CA 2024

INVESTISSEMENT		DEPENSES				INVESTISSEMENT		RECETTES			
		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 08 08			BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 15 10
001	Déficit d'invest.reporté					001	Excédent invest reporté	4 203,41	0,00	4 584,63	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	1068	Excédent Fonction capit	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Op ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	021	Virt de la section Fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels	500,00	0,00	500,00	0,00	10222	F.C.T.V.A. 2024	664,00	664,50	46,00	0,00
2158	Autres installations	500,00	0,00	500,00	0,00	1321	Subvention État	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matér bureau&informati	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00						
21841	Mobilier	1 000,00	283,28	1 000,00	0,00						
2188	Autres limmo. Plan bibliothè	867,41	0,00	630,63	0,00						
DEFCT		4 867,41	283,28	4 630,63	0,00	EXCT	0,00	4 867,41	664,50	4 630,63	0,00

FONCTIONNEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT		RECETTES			
		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 08 08			BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 15 10
001	Déficit reporté					002	Excédent reporté	6 472,39	0,00	15 406,46	0,00
60	Charges gestion courant	14 953,95	10 568,77	15 050,00	5 914,89	013	Atténuation de charges	0,00	587,38	0,00	0,00
012	Charges de personnel	56 950,00	53 922,54	58 700,00	33 679,38	7067	Vente des services	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	7473	Région (bus)	3 000,00	6 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en N.V.	53,00	0,00	53,00	0,00	74741	Participation des Communes	66 837,56	66 838,00	64 049,54	40 939,00
23	Virt à la section investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	74748	Mise à disposition d'un agent	0,00	0,00		24 306,76
65741	LA REGION (navette bus)	4 300,00	0,00	8 600,00	4 582,77	74718	Autres participations État (CUI)	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés (bus)	53,00	0,00	53,00	0,00	7817	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
DEFCT		76 309,95	64 491,31	82 456,00	44 177,04	EXCT	21 068,72	76 309,95	73 425,38	82 456,00	65 245,76

INVESTISSEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT	
		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 08 08		
Excédent reporté 2022	4 203,41					Excédent reporté 2022	6 472,39
Résultat 2023 excédent	381,22					Virt à l'investissement	0,00
Total Excédent	4 584,63					Résultat 2023	8 934,07
						Total Excédent	15 406,46
						Besoin pour RAR 2023	0,00
						Besoin pour Invest 2024	0,00
						Reste pour Fonct 2024	15 406,46

Effectif 2022-2023 à la rentrée		
€/ élève	675,13	
Participation	Élèves	€
Agris	61	41 182,74
La Rochette	38	25 654,82
Total	99	66 837,56

Effectif 2023-2024 à la rentrée		
€/ élève	660,30	
Participation	Élèves	€
Agris	62	40 938,88
La Rochette	35	23 110,66

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-22	2022-2023	Contrat CDD
Coût €/élève	505	540	702	758	736	631	675	
AGRIS	33 820	35 153	43 868	40 160,00	41 599	38 520	41 183	28h/sem ann
LA ROCHETTE	19 180	17 847	22 812	26 520,00	25 401	21 470	25 654	28h/sem ann
Subvention	53 000	53 000	66 680	66 680	67 000	59 990	66 837	

5-RIFSEEP

Les agentes sont à 28 heures/semaine annualisées.

Le RIFSEEP attribué en 2022 était de 1 000 €/agente et de 1 100 € en 2023.

Les conditions d'exercice et l'engagement professionnel de la seule agente, à ce jour, en place donnent satisfaction et les résultats collectifs du service sont positifs.

Le départ précipité d'une ATSEM en période d'essai sous contrat CAE a laissé une seule ATSEM sur le terrain. Avec l'avis favorable de l'adjointe aux affaires scolaires de l'école d'Agris, le président propose de porter la prime de 1 100 € à 1 200 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité et en raison du moment, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour attribuer à l'agente SIVOS une prime de 1 200 € dans le cadre du RIFSEEP.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

6-PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Au regard des saisines reçues par le Comité Social Territorial en matière de protection sociale complémentaire et notamment sur le risque prévoyance, il semblerait que notre collectivité ne remplisse pas les conditions réglementaires sur sa participation employeur qui entre en vigueur au 1er janvier 2025.

Date d'effet : L'avis du CST doit être préalable à la délibération ou décision de la collectivité.

Saisine du CST envoyée le 15 octobre 2024

PROCEDURE – PREVOYANCE

- Labellisation
- Mise en place
- Convention de participation
- Modification de la mise en place

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical

- souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, dans le domaine de la prévoyance,
- fixe le niveau de participation suivant :

Ancien montant unitaire mensuel brut : _____ €/agent.

Nouveau montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent proratisés au nombre d'heures (règle identique à la commune d'Agris)

La participation sera revalorisée selon nouvelle délibération

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2025 et suivant.

Cette délibération devra être confirmée, lors d'un prochain conseil syndical, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

6- OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30